

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

JEFFERIES GMBH

Siège social : Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Succursale : 7, rue Léo Delibes, 75116 Paris

844 463 828 RCS Paris

Numéro d'immatriculation au registre du commerce HRB 108812

Comptes annuels au titre de l'exercice du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025**I. – Bilan au 30 novembre 2025**

(En euros.)

Actif		30/11/2025	30/11/2024
3. Créances sur les établissements de crédit			
a) à vue	303 982 160,93		302 862 260,83
4. Créances sur la clientèle		303 982 160,93	302 862 260,83
dont :		1 787 717 570,35	453 607 659,41
sur les établissements d'investissement 1 760 961 014,00 euros			
(exercice précédent : 107 781 609,36 euros)			
6a. Portefeuille de négociation		2 137 959 828,99	2 185 270 088,92
11. Immobilisations incorporelles			
a) droits de propriété industrielle générés en interne et droits et valeurs similaires	66 756,65		116 824,15
		66 756,65	116 824,15
12. Immobilisations corporelles		6 673 638,36	6 640 871,42
14. Autres éléments de l'actif		4 658 632,89	5 405 299,64
15. Comptes de régularisation		16 361 069,94	19 734 194,92
16. Impôts différés actifs		1 900 007,07	151 831,89
Total de l'actif		4 259 319 665,19	2 973 789 031,19
Passif		30/11/2025	30/11/2024
1. Dettes envers les établissements de crédit			
a) à vue	232 393 112,78		17 590 296,53
		232 393 112,78	17 590 296,53
2. Dettes envers la clientèle			
b) autres dettes			
ba) à vue	688 809 556,18		281 202 942,51
dont : sur les établissements d'investissement 671 025 058,49 euros			
(exercice précédent : 267 252 528,61 euros)			
		688 809 556,18	281 202 942,51
3. Dettes titrisées			
a) Titres de créance émis		1 018 317 107,02	301 193 401,57
3a. Portefeuille de négociation		1 895 486 911,63	2 082 863 730,74
5. Autres dettes		13 011 349,56	8 596 272,32
6a. Impôts différés passifs		0	45 718,00
7. Provisions			
b) Provisions pour impôts	3 972 125,09		1 799 197,60
c) Autres provisions	61 800 720,02		60 091 290,60
		65 772 845,11	61 890 488,20
11. Fonds pour risques bancaires généraux dont : Poste spécial Poste spécial selon Art. 340e, al. 4 du HGB : 5 412 411,83 EUR (exercice précédent : 3 642 084,69 EUR)		5 412 411,83	3 642 084,69
12. Capitaux propres			
a) Capital souscrit	50 000 220,00		50 000 220,00
b) Réserve de capital	150 096 618,87		69 445 618,87
d) Bénéfice au bilan	140 019 532,21		97 318 257,76
		340 116 371,08	216 764 096,63
Total du passif		4 259 319 665,19	2 973 789 031,19

II. – Compte de résultat pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025

(En euros.)			2024/2025		Exercice précédent
Charges					
1. Charges d'intérêts			47 727 898,12		10 082 757,44
2. Charges de commissions			2 256 784 692,33		655 143 607,54
3. Charges du portefeuille de négociation			209 819 262,88		93 091 800,83
4. Charges administratives générales		152 068 370,06			136 323 633,33
a) Frais de personnel					
aa) Salaires et traitements	136 236 329,98			124 869 214,59	
ab) Charges sociales et cotisations de retraite et d'assistance dont : pour la retraite 11 393 458,78 euros (exercice précédent : 8 066 019,40 euros)	15 832 040,08			11 454 418,74	
b) Autres charges administratives		36 487 497,96			30 665 398,34
5. Dotations aux amortissements et corrections de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles			188 555 868,02		166 989 031,67
6. Autres charges d'exploitation			1 942 638,93		1 710 347,00
7. Dotations aux amortissements et corrections de valeur des créances et de certains titres ainsi que des dotations aux provisions dans l'activité de crédit			6 315 474,69		6 706 136,35
12. Impôts sur les bénéfices			95 615,12		237 213,26
15. Excédent annuel			21 401 437,87		12 708 281,23
			42 701 274,46		28 417 255,47
Total des charges			2 775 344 162,42		975 086 430,78

(En euros.)		2024/2025	Exercice précédent
Produits			
1. Produits d'intérêts issus de			
a) Opérations de crédit et sur les marchés monétaires	26 130 513,39		1 792 804,60
b) Titres à revenu fixe et titres de créance	23 080 048,67		12 237 779,71
4. Produits de commissions		49 210 562,06	14 030 584,31
5. Produit du portefeuille de négociation		2 497 130 385,03	852 799 714,13
8. Autres produits d'exploitation		228 145 318,86	108 225 034,18
		857 896,47	31 098,16
Total des produits		2 775 344 162,42	975 086 430,78

(En euros.)	2024/2025	Exercice précédent
1. Excédent annuel	42 701 274,46	28 417 255,47
2. Report à nouveau de l'exercice précédent	97 318 257,76	68 901 002,29
8. Bénéfice au bilan	140 019 532,21	97 318 257,76

Jefferies GmbH

Francfort-sur-le-Main, le 23 avril 2026

La direction

Gregor Klaedtke

Dr. Daniel Oldeweme

Johannes Kirchmeir

Hartmut van Münster

Dr. Sven Baumann

III. – Annexe pour l'exercice du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025

1. – Remarques générales

Les présents comptes annuels de Jefferies GmbH pour l'exercice 2025 ont été établis conformément aux dispositions des articles 242 et suivants, 264 et suivants et 340 et suivants du HGB (« Code de commerce ») en tenant compte des dispositions pertinentes de la RechKredV (« Ordonnance sur la comptabilité des établissements de crédit, des établissements de services financiers et des établissements d'investissement »), de la GmbHG (« Loi sur les sociétés à responsabilité limitée ») et des Statuts.

Depuis le 14 janvier 2019, la société dispose de l'autorisation d'exploiter des opérations bancaires et de fournir des services financiers conformément à l'art. 32 al. 1 de la KWG (« Loi bancaire »). L'activité a débuté le 11 mars 2019. Entrée en vigueur le 26 juin 2021, la Loi sur les établissements d'investissement prévoit l'autorisation de fournir des services et prestations connexes d'investissement conformément à l'art. 15 de la Loi allemande sur la surveillance des établissements d'investissement (la « Loi sur la surveillance des établissements d'investissement »).

La structure du bilan et du compte de résultat est conforme au formulaire 1 et au formulaire 2 de la loi RechKredV.

Tous les montants sont exprimés en euros conformément à l'art. 244 du HGB.

2. – Informations du registre

La société, ayant son siège social à Francfort-sur-le-Main, est immatriculée sous la dénomination sociale Jefferies GmbH au Registre du commerce du tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 108812.

3. – Principes comptables et d'évaluation

Les comptes annuels reflètent l'ensemble des actifs, dettes, provisions et comptes de régularisation. Lors de l'évaluation des actifs et des passifs figurant dans les comptes annuels, les principes généraux d'évaluation énoncés aux articles 252 et suivants du HGB ainsi que les règles d'évaluation énoncées aux articles 340 et suivants du HGB applicables aux établissements d'investissement ont été respectés.

Les créances sur les établissements de crédit, les créances sur la clientèle ainsi que les autres actifs sont comptabilisées, respectivement, à leur montant nominal. Le compte de régularisation actif est également comptabilisé à la valeur nominale et comprend les paiements effectués qui représentaient des charges pour une période donnée postérieure à la date de clôture du bilan.

L'évaluation des créances sur les établissements de crédit et des créances sur la clientèle s'effectue dans le respect du principe de prudence, conformément à l'art. 252, al. 1, n° 4, du HGB. Pour les risques de défaillance prévisibles mais qui ne se sont pas encore concrétisés au niveau individuel, une provision forfaitaire est constituée conformément à la norme IDW RS BFA 7. Cela suppose un équilibre entre les pertes attendues et les primes de risque convenues, tel qu'il est pris en compte dans le cadre de l'octroi du crédit. En application de la méthode simplifiée prévue par la norme IDW RS BFA 7, la provision forfaitaire est calculée à hauteur des pertes attendues sur une période de douze mois. Le calcul est effectué sur la base d'une estimation prudente réalisée selon une évaluation commerciale raisonnable, en tenant compte des informations historiques sur les défauts ainsi que des évaluations actuelles des risques. Les créances pour lesquelles le risque de défaillance du débiteur a déjà été pris en compte par des corrections de valeur individuelles ne sont pas incluses dans l'assiette de calcul de la provision forfaitaire.

Depuis fin septembre 2025, la compensation comptable des positions reverse repo est appliquée, ce qui influence la possibilité de comparer. Le netting s'effectue sur la base de critères documentés uniformément (notamment contrepartie identique, devise et échéance, règlement net ou simultané) et est intégrée dans les processus des systèmes de règlement et de comptabilisation. À la date de clôture du bilan, l'application de cette méthode a donné lieu à un effet de compensation d'un montant de 428 747 KEUR, qui a réduit d'autant la valeur brute des postes concernés du bilan ; aucun ajustement des périodes antérieures n'a été nécessaire.

De plus, une compensation comptable des instruments dérivés est appliquée. Le netting s'effectue également sur la base de critères documentés uniformément (notamment contrepartie identique, devise et échéance, règlement net ou simultané) et est intégrée dans les processus des systèmes de règlement et de comptabilisation. À la date de clôture du bilan, l'application a eu un effet netting de 84 682 KEUR (exercice précédent : 88 065 KEUR), ce qui réduit en conséquence la présentation brute des postes de bilan concernés.

En particulier pour les opérations repo non quotidiennes conclues afin de garantir nos propres dettes titrisées, des provisions forfaitaires sont constituées à la date de clôture, à titre de prévention des risques, conformément aux principes de prudence du droit commercial et aux dispositions de l'avis de l'IDW sur la comptabilité BFA 7, pour les risques de défaillance prévisibles, mais non encore concrétisés individuellement. Conformément à la norme IDW RS BFA 7, les provisions forfaitaires doivent être constituées indépendamment du fait que des provisions aient déjà été constituées pour

couvrir les risques bancaires généraux conformément aux articles 340f ou 340g du HGB, car celles-ci ne réduisent pas l'assiette de calcul de la provision forfaitaire.

Malgré la qualité régulièrement élevée des garanties sous-jacentes, ces créances sont soumises à un risque de défaillance du débiteur, bien que limité, sur la durée résiduelle convenue contractuellement. Selon la norme IDW RS BFA 7, ces créances doivent en principe être incluses dans l'assiette de calcul de la provision forfaitaire, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été prises en compte par le biais de provisions individuelles.

Le montant de la provision forfaitaire est calculé sur la base des valeurs comptables à la date de clôture et constitue une estimation prudente des pertes attendues, déterminée selon une évaluation commerciale raisonnable.

Comme pour l'exercice précédent, l'affectation de certains instruments financiers au portefeuille de négociation est régie par les lignes directrices et processus internes de Jefferies GmbH. L'affectation tient compte de l'intention commerciale qui présidait à la conclusion de l'opération sous-jacente. Le portefeuille de négociation comprend essentiellement les créances et les dettes résultant d'emprunts détenus dans l'encours de JEG et figurant au poste « 6a. Portefeuille de négociation » de l'actif ou au poste « 3a. Portefeuille de négociation » du passif du bilan.

En règle générale, tous les instruments financiers acquis dans le cadre de l'activité de Broker-Dealer (courtier-négociant) sont inclus dans le portefeuille de négociation de la Société. Ces activités recouvrent :

- les activités de service à la clientèle et de tenue de marché pour lesquelles la société détient des positions dans l'intention de négocier afin de fournir des liquidités ;
- les opérations pour compte propre afin de profiter des fluctuations à court terme ou dans l'attente d'un profit d'arbitrage ;
- les engagements de souscription de titres dans le cadre desquels la société peut détenir des titres résiduels dans l'intention de trouver des acheteurs dans le cadre du processus de souscription ; et
- la gestion et le financement du bilan et du portefeuille de négociation de la société ainsi que la gestion des ressources de liquidités de la société par le biais d'opérations de financement sur titres (repos et emprunts / crédits).

Dans la comptabilité courante, les opérations de reverse repo liées aux dettes titrisées, d'un montant de 1 000 000 KEUR (exercice précédent : 300 000 KEUR) ont été transférées du portefeuille de négociation vers le portefeuille bancaire. C'est pourquoi ce poste n'apparaît plus au bilan sous la rubrique « 6a Portefeuille de négociation », mais sous la rubrique « 4 Créances sur la clientèle ». Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison.

Les instruments financiers du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de règlement (« Settlement Date Accounting »). L'évaluation des instruments financiers du portefeuille de négociation s'effectue à la juste valeur conformément à l'art. 340e, al. 3 du HGB, déduction faite d'une remise de risque. La juste valeur est déterminée par la société sur la base du prix qu'il serait possible d'obtenir lors de la vente d'un actif ou du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre acteurs du marché à la date d'évaluation. La société utilise les valeurs de marché et boursières actuelles des systèmes électroniques de marché et d'information boursière. La remise de risque est calculée sur la base de la méthode VaR (durée de détention de dix jours, 99 % de confiance, période d'observation historique d'un an). La VaR est comptabilisée en charge dans le résultat net du portefeuille de négociation et est prise en compte au bilan pour le plus grand des portefeuilles concernés.

Dans le cadre d'une analyse systématique des données de base utilisées pour l'établissement du bilan brut conformément au HGB, il a été constaté que les postes « Produits de commissions » et « Charges de commissions » avaient été surévalués. Cela s'explique par la prise en compte d'écritures de compensation internes, qui servent à l'affectation technique des parts de résultat générées par le secteur des options sur actions aux différentes unités opérationnelles et qui sont exclusivement réservées à des fins de gestion et de reporting internes. Ces écritures internes n'ont aucune incidence sur le résultat. Les écritures de compensation n'ont pas été exclues lors du calcul des montants bruts et ont donc été incluses par erreur dans les valeurs brutes des commissions.

À des fins de correction, les écritures de compensation internes ont été systématiquement retirées de la présentation brute. Des cas ont en outre été identifiés dans lesquels les opérations de change étaient jusqu'à présent présentées en valeur brute par devise ; la présentation a été harmonisée au niveau de chaque opération. Ces deux mesures entraînent une réduction sensible des valeurs brutes des produits et charges de commissions, sans incidence sur le résultat de la période. Les ajustements correspondants ont été effectués dans la comptabilité courante. Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison.

Les dotations à effectuer conformément à l'art. 340e, al. 4 du HGB au poste spécial « Fonds pour risques bancaires généraux » selon l'art. 340g du HGB ont été comptabilisées à hauteur de 10 % du produit net de négociation dans les charges du portefeuille de négociation.

Les produits dérivés du portefeuille non destiné à la négociation (notamment les swaps de devises « FX-Swaps ») sont évalués dans le portefeuille bancaire en tant qu'opérations en cours à leur juste valeur (valeur de marché). En vertu des principes de réalisation et d'imparité, les pertes potentielles résultant de valeurs de marché négatives sont comptabilisées en résultat au moyen de provisions conformément à l'art. 249 du HGB, tandis que les valeurs positives (gains) ne sont comptabilisées qu'au moment de leur réalisation, à moins qu'une unité d'évaluation n'ait été constituée. Afin de détecter à un stade précoce les pertes potentielles liées aux fluctuations des taux d'intérêt sur les opérations du portefeuille bancaire (IDW RS BFA 3, nouvelle version), les opérations reverse repo sont comptabilisées en tant que créances garanties au coût amorti. L'évaluation est effectuée selon la méthode de la valeur actuelle, sur la base du montant nominal majoré des intérêts

courus au prorata, conformément au taux repo convenu contractuellement. Le calcul inclut la rémunération de la couverture en capital des reverse repo, les frais de trésorerie et les charges administratives. Aucune comptabilisation à la juste valeur n'a lieu. Les garanties ne sont pas prises en compte pour rehausser la valeur, mais uniquement dans le cadre de l'évaluation du risque de crédit afin de déterminer une éventuelle provision pour pertes potentielles correspondante. Au vu de ce calcul, il n'est pas nécessaire de constituer une provision à la date de clôture du bilan.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût de production, déduction faite des amortissements programmés dans la mesure où ceux-ci sont déductibles. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur la durée d'utilisation estimée. Les coûts de production ne comprennent pas les intérêts sur les capitaux empruntés. Les charges liées à l'administration générale ainsi que les dépenses relatives aux institutions sociales de l'entreprise, aux prestations sociales volontaires et aux pensions professionnelles ne sont pas non plus comprises.

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements programmés dans la mesure où ceux-ci sont déductibles. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles détenues en vue de l'utilisation sont évaluées et comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements programmés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée. Les biens économiques de faible valeur sont intégralement amortis au cours de l'exercice d'acquisition.

S'il existe des indications qu'un actif pourrait être déprécié de manière durable, les amortissements exceptionnels correspondants sont effectués.

Les dettes envers les établissements de crédit, les clients ainsi que les autres dettes sont comptabilisées au montant du règlement.

Conformément à l'art 253, al. 1, phrase 2, du HGB, les dettes titrisées sont comptabilisées au montant de règlement majoré des intérêts courus.

Les provisions fiscales et autres provisions tiennent compte de tous les risques identifiables et des dettes incertaines. Elles sont évaluées au montant de règlement nécessaire selon une évaluation commerciale raisonnable. Les engagements d'une durée prévue supérieure à un an sont actualisés au taux d'intérêt moyen du marché des sept dernières années publié par la Deutsche Bundesbank selon l'art. 253, al. 2, p. 4 du HGB.

Les capitaux propres sont évalués à leur valeur nominale.

La société gère les risques de change dans le cadre d'un processus FX-hedging/sell-down. L'objectif est de limiter les effets d'évaluation et de conversion sur le bilan en réduisant progressivement ou en couvrant économiquement les positions en devises non opérationnelles dès leur apparition ; pour ce faire, des opérations au comptant sur devises sont généralement utilisées. Tous les postes du bilan en devises étrangères qui sont généralement influencés par le compte de résultat sont inclus quotidiennement dans ce processus. Le résultat de la gestion FX, dans la mesure où il provient d'opérations du portefeuille de négociation actif ou passif, est comptabilisé respectivement comme produit ou comme charge du portefeuille de négociation.

Couverture spéciale : Les gains ou pertes de change résultant d'actifs ou de passifs libellés en devises étrangères qui n'ont pas été affectés au portefeuille de négociation sont pris en compte dans le cadre de la couverture spéciale prévue à l'art. 340h du HGB. Le résultat de cette couverture spéciale est comptabilisé en tant qu'autres produits ou charges d'exploitation.

À la date de clôture du bilan, il n'y avait ni de FX-swap en cours ni d'opération FX spot en cours (aucune opération de change à terme ni position dérivée issue du processus). Il n'y a donc pas lieu de mentionner, à la date de clôture, les montants nominaux, les justes valeurs ou les durées résiduelles correspondant à ces opérations. En principe, les pertes potentielles résultant de valeurs de marché négatives sont prises en compte par des provisions (au poste : « Autres provisions »), conformément à l'art. 249 du HGB, avec incidence sur le résultat dans le poste « Amortissements et corrections de valeur sur créances et certains titres ainsi que les dotations aux provisions dans l'activité de crédit », tandis que les valeurs positives (bénéfices) ne sont comptabilisées que lors de la réalisation, dans la mesure où aucune unité d'évaluation n'aurait été établie. Le résultat de la couverture spéciale est comptabilisé dans le poste « Produits de commissions » ou « Charges de commissions ».

Les impôts différés sont calculés sur les écarts entre les évaluations comptables commerciales et fiscales. Les actifs d'impôts différés calculés sont compensés par les passifs d'impôts différés. S'il en résulte un excédent d'actifs d'impôts différés, Jefferies GmbH exerce son droit d'inscription à l'actif conformément à l'art. 274, par. 1, phrases 2 et 3 du HGB. S'il en résulte un excédent de passifs d'impôts différés, celui-ci est inscrit au bilan. L'évaluation est effectuée en appliquant le taux d'imposition individuel de l'entreprise à hauteur de 26,39 % (exercice précédent : 22,97 %) en tenant compte des taux d'imposition locaux respectifs des établissements. Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de charge fiscale au niveau de la JEG en vertu de la loi sur l'imposition minimale. En raison des revenus exonérés d'impôt à Chypre, un taux d'imposition minimal qualifié sera déterminé et comptabilisé à partir de 2026, ce qui entraînera un taux d'imposition local de 15 %.

Dans les comptes annuels de l'exercice précédent, les produits d'intérêts ont été comptabilisés globalement sous le poste « 1b) Revenus d'intérêts des titres à revenu fixe et créances comptables ». Dans la comptabilité courante, les produits d'intérêts ont été répartis entre les postes « 1a) Intérêts sur les opérations de crédit et du marché monétaire » et « 1b) Produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe et les créances comptables ». À des fins de comparaison, les montants de l'exercice précédent ont également été répartis en conséquence. Les charges d'intérêts liées aux dettes titrisées de

29 449 KEUR (exercice précédent : 4 565 KEUR) et les produits d'intérêts des reverse repos correspondants de 25 459 KEUR (exercice précédent : 4 713 KEUR) sont comptabilisés cette année dans les charges d'intérêts et les produits d'intérêts. L'exercice précédent, ils avaient été indiqués à tort respectivement sous la rubrique « Produits du portefeuille de négociation » et sous la rubrique « Charges du portefeuille de négociation ». Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison.

La répartition du poste « 4a) Charges de personnel » entre les postes « aa) Salaires et traitements » et « ab) Charges sociales et cotisations de retraite et d'assistance », y compris la mention « dont pour pensions de retraite », a été présentée de manière erronée l'exercice précédent. Cela a été corrigé dans la comptabilité courante. Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison. Lors de la répartition, il n'est pas possible, conformément au système national de sécurité sociale applicable, d'effectuer une distinction précise entre les charges sociales et les charges liées aux retraites pour toutes les succursales. Dans ces cas, les montants sont répartis de manière analogue.

Dans le rapport de gestion de l'exercice précédent, le volume de règlement de l'exercice 2023/24 a été exprimé en dollars américains (USD) au lieu d'en euros. Au cours de cet exercice, les montants sont de nouveau indiqués à titre indicatif en euros.

4. – Explications sur le bilan

4.1. – Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 303 982 KEUR (exercice précédent : 302 862 KEUR), se composent des éléments suivants et sont payables à vue :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Avoirs auprès de banques nationales et internationales	251 936	177 797
Créances provenant principalement d'opérations financières non compensées	44 590	116 436
Convention de rachat « repo »	3 349	684
Autre	4 108	7 945

4.2. – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle s'élèvent à 1 787 718 KEUR (exercice précédent : dont 453 608 KEUR (exercice précédent : 153 608 KEUR) sont payables à vue et 1 000 000 KEUR (exercice précédent : 300 000 KEUR) sont payables d'ici un à cinq ans. Elles concernent des créances envers JIL d'un montant de 1 000 000 KEUR (exercice précédent : 300 000 KEUR) provenant d'opérations reverse repo en lien avec les titres de créance émis (voir 4.11 Dettes titrisées). Elles concernent en outre des créances résultant d'opérations financières non compensées, d'un montant de 383 685 KEUR (exercice précédent : 138 958 KEUR) ainsi que des opérations de prêts de titres pour un montant de 404 035 KEUR (exercice précédent : 14 649 KEUR). Charges supplémentaires pour les prestations de services dans le cadre des Service Level Agreements conclus avec JIL.

Ces créances comprennent des créances sur des entreprises liées à hauteur de 1 713 249 KEUR (exercice précédent : 352 109 KEUR), dont 1 421 560 KEUR (exercice précédent : 339 885 KEUR) sont des créances à l'encontre de l'associée Jefferies International Limited, Londres.

Dans la comptabilité courante, les opérations reverse repo liées aux dettes titrisées, d'un montant de 1 000 000 KEUR (exercice précédent : 300 000 KEUR) ont été transférées du portefeuille de négociation vers le portefeuille bancaire. C'est pourquoi ce poste n'apparaît plus au bilan sous la rubrique « 6a Portefeuille de négociation », mais sous la rubrique « 4 Créances sur la clientèle ». Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison.

4.3. – Portefeuille de négociation actif

Le portefeuille de négociation actif d'un montant de 2 137 960 KEUR (exercice précédent : 2 185 270 KEUR) se compose des éléments suivants :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Créances issues de reverse repo	658 045	1 386 382
Obligations et autres titres à revenus fixes	1 103 550	932 923
Actions et autres titres à revenu variable	11	0
Instruments dérivés	364 835	156 361
Autres éléments de l'actif	12 854	10 572
Remise de risque (VaR)	-1 336	-969

Dans la comptabilité courante, les opérations reverse repo liées aux dettes titrisées, d'un montant de 1 000 000 KEUR (exercice précédent : 300 000 KEUR) ont été transférées du portefeuille de négociation vers le portefeuille bancaire. C'est pourquoi ce poste n'apparaît plus au bilan sous la rubrique « 6a Portefeuille de négociation », mais sous la rubrique « 4 Créances sur la clientèle ». Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison.

À la date de clôture du bilan, le portefeuille comprend au total 24 options (exercice précédent : 92 options) dont les durées varient jusqu'à 27 mois. Ceux-ci se divisent en 4 CallOptions (exercice précédent : 22), avec une Short Market Value de 296 743 KEUR et une Quantity de 142 059 KEUR (exercice précédent : 177 049 KEUR ; Quantity : 121 707 KEUR), 4 Call-Options (exercice précédent : 22), avec une Long Market Value de 296 743 KEUR et une Quantity de 142 059 KEUR (exercice précédent : 177 049 KEUR ; Quantity : 121 707 KEUR), 8 Put-Options (exercice précédent : 24), avec une Short Market Value de 232 066 KEUR et une Quantity de 265 732 KEUR (exercice précédent : 145 855 KEUR ; Quantity : 122 803 KEUR) et 8 Put-Options (exercice précédent : 24), avec une Long Market Value de 232 066 KEUR et une Quantity de 265 732 KEUR (exercice précédent : 145 855 KEUR ; Quantity : 122 803 KEUR).

4.4. – Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de négoce et de couverture. Cela comprend en particulier les Equity Options, Total Return Swaps, Bond Futures ainsi que indices de Credit Default Swap (indice CDS) :

Instrument financier dérivé (En milliers d'euros.)	Long Market Value	Exercice précédent	Short Market Value	Exercice précédent
Equity Options	528 809	322 904	528 809	322 904
Total return swaps	3 860	9 243	3 860	9 243
Bond Future	136 044	160 403	254 953	220 894
Indice CDS	604	0	3 001	951

Les flux de trésorerie futurs résultant de ces instruments financiers sont soumis à divers facteurs, qui sont présentés ci-dessous :

Equity Options

Le montant des flux de trésorerie futurs liés aux Equity Options dépend largement de l'évolution du sous-jacent (p. ex. des actions individuelles ou des indices d'actions) par rapport au prix d'exercice convenu. Le moment des flux de trésorerie potentiels est déterminé par la durée de l'option et par le type d'exercice (européen ou américain). La sécurité des flux de trésorerie dépend notamment de la valeur de marché de l'actif sous-jacent, de la volatilité, de la durée résiduelle et de la solvabilité de la contrepartie concernée ; dans le cas d'options négociées en bourse, le risque de contrepartie est régulièrement réduit par l'intermédiaire de la chambre de compensation.

Total Return Swaps

Dans le cas des Total Return Swaps, les flux de trésorerie résultent du transfert de l'ensemble des composantes de rendement (revenus courants et variations de valeur) d'un actif de référence, en échange du paiement d'une contrepartie fixée contractuellement, qui porte généralement intérêt à un taux variable. Le montant des flux de trésorerie est fortement influencé par la performance de l'objet de référence ainsi que par le taux d'intérêt sous-jacent. Le moment des paiements résulte des périodes de facturation convenues. La sécurité des flux de trésorerie futurs dépend en particulier de la solvabilité des partenaires contractuels et, s'il en a été convenu, de la constitution et de l'adaptation des garanties (collateral).

Bond Futures

Dans le cas des Bond Futures, les flux de trésorerie correspondent aux variations de prix du titre à revenu fixe sous-jacent ainsi qu'aux éventuels paiements de compensation effectués dans le cadre du rééquilibrage quotidien des marges. Le niveau des flux de trésorerie est essentiellement déterminé par les variations du niveau général des taux d'intérêt, de la solvabilité de l'émetteur de l'obligation de référence et de la liquidité du marché. La date de paiement est fixée par l'évaluation quotidienne jusqu'à l'échéance finale du contrat futures ainsi que par la date d'exécution. La sécurité des flux de trésorerie est en principe renforcée grâce à la couverture par marges et au règlement via des chambres de compensation centrales.

Indices de Credit Default Swap (CDS)

En ce qui concerne les indices CDS, les flux de trésorerie résultent des paiements de primes en cours du preneur de la garantie et, le cas échéant, des paiements compensatoires en cas de survenance d'un événement de crédit auprès d'un ou de plusieurs débiteurs de référence de l'indice. Le montant des flux de trésorerie est déterminé en particulier par la prime convenue, l'évolution de la qualité de crédit des débiteurs de référence inclus dans l'indice et les paramètres de marché. La date des flux de trésorerie résulte des intervalles de paiement fixés dans le contrat ou de la survenance d'un événement de crédit. La sécurité des flux de trésorerie dépend largement de la qualité de crédit de la contrepartie concernée ; dans le cas de CDS standardisés, une compensation centralisée peut limiter le risque de défaut.

4.5. – Opérations de mise en pension réelles

Au 30 novembre 2025, la valeur comptable des actifs donnés en pension s'élevait à 1 067 331 KEUR (exercice précédent : 1 395 190 KEUR).

4.6. – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été acquises principalement dans le cadre de la reprise de succursales. Les immobilisations corporelles sont utilisées au sein de JEG et de ses succursales.

Tableau brut des immobilisations au 30 novembre 2025

(En euros.)	Frais d'acquisition / de fabrication 01/12/2024	Acquisitions	Cessions	Transferts*	Frais d'acquisition / de fabrication 30/11/2025	Cumul des amortissements 01/12/2024
I. Immobilisations incorporelles						
1. droits de propriété industrielle générés en interne et droits et valeurs similaires	250 337,50	0,00	0,00	0,00	250 337,50	133 513,35
2. concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux, ainsi que les licences relatives à ces droits et valeurs	128 688,11	0,00	1 12 998,05	0,00	15 690,06	128 688,11
Immobilisations incorporelles	379 025,61	0,00	112 998,05	0,00	266 027,56	262 201,46
II. Immobilisations corporelles						
4. autres installations, équipements d'exploitation et commerciaux	9 485 220,37	1 810 909,97	390 209,13	0,00	10 905 921,21	3 232 244,23
5. Acomptes versés	387 895,28	1 444 647,31	0,00	-1 624 800,63	207 741,96	0,00
Immobilisations corporelles	9 873 115,65	3 255 557,28	390 209,13	-1 624 800,63	11 113 663,17	3 232 244,23
Total	10 252 141,26	3 255 557,28	503 207,18	-1 624 800,63	11 379 690,73	3 494 445,69

(En euros.)	Amortissements du 01/12/2024 jusqu'au 30/11/2025	Modifications des amortissements en lien avec des cessions 30/11/2025	Cumul des amortissements 30/11/2025	Valeur comptable 30/11/2025	Valeur comptable 30/11/2024
I. Immobilisations incorporelles					
1. droits de propriété industrielle générés en interne et droits et valeurs similaires	50 067,50	0,00	183 580,85	66 756,65	116 824,15
2. concessions, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux, ainsi que les licences relatives à ces droits et valeurs	0,00	112 998,05	15 690,06	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	50 067,50	112 998,05	199 270,91	66 756,65	116 824,15
II. Immobilisations corporelles					
4. autres installations, équipements d'exploitation et commerciaux	1 598 260,77	390 480,19	4 440 024,81	6 465 896,40	6 252 976,14
5. Acomptes versés	0,00	0,00	0,00	207 741,96	387 895,28
Immobilisations corporelles	1 598 260,77	390 480,19	4 440 024,81	6 673 638,36	6 640 871,42
Total	1 648 328,27	503 478,24	4 639 295,72	6 740 395,01	6 757 695,57

4.7. – Autres éléments de l'actif

Les autres actifs d'un montant de 3.901 KEUR (exercice précédent : 5 405 KEUR) se composent des éléments ci-après :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Opérations de banque d'investissement	159	141
Services de recherche	1 224	1 590

Créances de TVA	59	73
Autres créances fiscales	891	1 943
Cautions	1 152	1 012
Autres éléments de l'actif	417	646

4.8. – Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs d'un montant de 16 361 KEUR (exercice précédent : 19 734 KEUR) comprennent : les versements de primes sous réserve de récupération en cas de départ anticipé des collaborateurs pour 14 723 KEUR (exercice précédent : 18 015 KEUR), les avances sur salaires pour 4 KEUR (exercice précédent : 27 KEUR), les avances pour frais de voyage de 255 KEUR (exercice précédent : 504 KEUR), les avances pour livraisons et prestations de 1 055 KEUR (exercice précédent : 953 KEUR) ainsi que les avances sur loyer de 236 KEUR (exercice précédent : 324 KEUR).

4.9. – Impôts différés actifs

Au cours de l'exercice, des impôts différés actifs pour un montant de 1 900 KEUR (exercice précédent : 152 KEUR) sont inscrits au bilan.

L'augmentation sur l'exercice s'élève à KEUR 1 748 (exercice précédent : 106 KEUR).

Les différences fiscales découlent principalement des écarts d'évaluation liés aux droits de souscription d'actions mis en place en 2024 par Jefferies GmbH pour certaines catégories de collaborateurs, dites «restricted stock units » (« RSU »). Sur le plan fiscal, ces droits ne sont pris en compte qu'au moment de l'attribution des actions aux collaborateurs, alors que, selon le droit commercial, ils sont comptabilisés dès l'octroi du droit de souscription. La différence entre la valeur de l'action à la date de prise en compte respective, ainsi que le décalage dans le temps de l'imposition, se reflètent dans le poste des impôts différés. Pendant la phase de vesting, des allègements fiscaux sont comptabilisés en tant qu'impôts différés actifs. Le programme s'étend à l'ensemble de l'entreprise, couvrant plusieurs succursales, dont les établissements de Jefferies GmbH. En 2024, peu d'établissements y participaient encore, tandis qu'en 2025, presque tous y participent, ce qui se reflète dans l'augmentation du poste du bilan.

4.10. – Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit d'un montant de 232 393 KEUR (exercice précédent : 17 590 KEUR) sont payables à vue et comprennent essentiellement les éléments suivants :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Opérations sur titres non encore réglées	232 385	15 876
Prêts de titres et intérêts associés	8	1 714

4.11. – Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 688 810 KEUR (exercice précédent : 281 203 KEUR), se composent des éléments suivants et sont payables à vue :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Opérations sur titres non encore réglées	67 564	89 331
Prêt de titres	567 321	30 458
Dettes de compensation provenant principalement du Transfer Pricing	21 479	26 044
Facilité de trésorerie inter-sociétés	32 446	135 370

La régularisation des intérêts liée aux dettes titrisées, d'un montant de 18 317 KEUR (exercice précédent : 1 193 KEUR), a été correctement comptabilisée dans les dettes titrisées au cours de cet exercice. Afin de faciliter la comparaison, les chiffres de l'exercice précédent ont été corrigés en conséquence.

Au total, 634 278 KEUR (exercice précédent : 227 049 KEUR) concernent les dettes envers des entreprises affiliées, dont les dettes envers l'associée Jefferies International Limited, à hauteur de 609 389 KEUR (exercice précédent : 174 018 KEUR).

4.12. – Dettes titrisées

Les dettes titrisées d'un montant de 1 018 317 KEUR (exercice précédent 301 193 KEUR) sont des titres de créance émis pour un montant de 1 000 000 KEUR (exercice précédent : 300 000 KEUR) et la régularisation des intérêts à hauteur de 18 317 KEUR (exercice précédent : 1 193 KEUR). Les obligations sont comptabilisées au montant du règlement, y compris la régularisation des intérêts (voir également 4.10).

4.13. – Portefeuille de négociation passif

Le portefeuille de négociation passif d'un montant de 1 895 487 KEUR (exercice précédent : 2 082 864 KEUR) se compose des éléments suivants :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Dettes	1 188 683	911 855
Obligations et autres titres à revenus fixes	703 584	1 168 420
Autres éléments de l'actif	3 219	2 589

4.14. – Impôts différés passifs

Il n'y a pas eu d'impôts différés passifs au cours de l'exercice (exercice précédent : 46 KEUR).

La variation pour l'exercice s'élève à 0 KEUR (exercice précédent : 0 KEUR).

Les différences fiscales comptables de l'exercice précédent résultent des immobilisations incorporelles produites en interne et inscrites à l'actif au sein même de Jefferies GmbH, ainsi que d'une différence d'évaluation liée au programme RSU susmentionné dans un établissement où une attribution d'actions a déjà eu lieu.

4.15. – Provisions fiscales

Les provisions fiscales s'élèvent à 3 972 KEUR (exercice précédent : 1 799 KEUR).

4.16. – Autres dettes

Les autres dettes pour un montant total de 13 011 KEUR (exercice précédent : 8 596 KEUR) comprennent essentiellement les éléments suivants :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 960	4 277
Taxes sur les opérations financières au Royaume-Uni, en Irlande, en Italie, en Espagne, à Hong Kong et en France	2 217	1 906
TVA	928	829
Dettes envers le personnel	1 895	1 365
Dettes envers les assurances sociales	10	220

4.17. – Autres provisions

Les autres provisions ont été constituées selon une appréciation commerciale raisonnable et s'élèvent à 61 801 KEUR (exercice précédent : 60 091 KEUR). Pour les provisions à un an ou moins, la société a renoncé à l'actualisation. Les autres provisions comprennent essentiellement les éléments suivants :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Services juridiques et de conseil	64	64
Coûts salariaux (notamment les primes)	56 199	55 370
Audit et établissement des comptes annuels	934	887
Provisions pour congés non pris	2 257	1 205
Provisions pour données du marché	107	151
Cotisations	60	82
Régimes de retraite	484	539
Autre	1 696	1 793

4.18. – Actifs et passifs de change

(En milliers d'euros.)	30/11/2025 Devises étrangères	Exercice précédent Devises étrangères
Actifs	16 157	10 991
- Autres actifs (devises étrangères avec couverture particulière)	16 157	10 991
Passifs	14 629	39 270
- Autres passifs (devises étrangères avec couverture particulière)	14 629	39 270

4.19. – Capitaux propres

Le bénéfice au 30 novembre 2025 comprend l'excédent annuel et le report à nouveau de l'exercice précédent.

Le capital social à la date de clôture du bilan s'élève à 50 000 KEUR (exercice précédent : 50 000 KEUR) et est entièrement libéré.

En janvier 2025, l'associée a versé 23 750 KEUR, 22 750 KEUR en mars 2025 et 34 151 KEUR en octobre dans la réserve de capital. À la date de clôture du bilan, la réserve de capital totale s'élève à 150 097 KEUR.

À la date de clôture, Jefferies International Limited, Londres, une société immatriculée au Royaume-Uni, est l'associée unique de Jefferies GmbH.

5. – Explications relatives au compte de résultat**5.1. – Produits d'intérêt**

Dans les comptes annuels de l'exercice précédent, les produits d'intérêts ont été comptabilisés globalement sous le poste « 1b) Revenus d'intérêts des titres à revenu fixe et créances comptables ». Dans la comptabilité courante, les produits d'intérêts ont été répartis entre les postes « 1a) Intérêts sur les opérations de crédit et du marché monétaire » et « 1b) Produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe et les créances comptables ». Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison.

5.1.1. – Produits d'intérêts issus d'opérations de crédit et sur les marchés monétaires

Les intérêts sur les opérations de crédit et sur les marchés monétaires pour un montant de 26 131 KEUR (exercice précédent : 6 506 KEUR) comprennent essentiellement des produits d'intérêts résultant d'accords de rachat conclus avec l'associée Jefferies International Limited.

5.1.2. – Produits d'intérêts issus de titres à revenu fixe et titres de créance

Les produits d'intérêts issus de titres à revenu fixe et titres de créance pour un montant de 23 080 KEUR (exercice précédent : 7 525 KEUR) comprennent essentiellement les produits d'intérêts issus des opérations d'autofinancement.

5.2. – Produits de commissions

Les produits de commission pour un montant de 2 497 130 KEUR (exercice précédent : 852 800 KEUR) comprennent essentiellement les produits issus des frais de service, calculés et comptabilisés prorata temporis dans le cadre d'un accord de prix de transfert intra-groupe (« Transfer Pricing ») avec d'autres sociétés du groupe Jefferies pour un montant de 129 905 KEUR (exercice précédent : 83 969 KEUR), les produits provenant des opérations Investissement Banking d'un montant de 157 101 KEUR (exercice précédent : 199 889 KEUR) et les produits issus des opérations de bourse d'un montant de 2 210 124 KEUR (exercice précédent : 568 942 KEUR).

5.3. – Produit du portefeuille de négociation

Le produit du portefeuille de négociation pour un montant de 228 145 KEUR (exercice précédent : 108 225 KEUR) sont comptabilisées à leur valeur brute.

5.4. – Charges d'intérêt

Les charges d'intérêts d'un montant de 47 728 KEUR (exercice précédent : 10 083 KEUR) comprennent essentiellement des intérêts d'autofinancement.

5.5. – Charges de commissions

Les charges de commissions pour un montant de 2 256 785 KEUR (exercice précédent : 655 144 KEUR) comprennent essentiellement des charges liées aux opérations de bourse pour KEUR 2 150 225 (exercice précédent : 523 655 KEUR), les charges comptabilisées dans le cadre de l'accord de prix de transfert (« Transfer Pricing ») conclu avec d'autres sociétés du groupe Jefferies pour un montant de 100 805 KEUR (exercice précédent : 126 637 KEUR), les charges pour les prestations de services dans le cadre des Service Level Agreements conclus avec JIL pour 970 KEUR (exercice précédent : 2 436 KEUR) ainsi que les charges des opérations d'Investment Banking de 4 785 KEUR (exercice précédent : 2 416 KEUR).

5.6. – Charges du portefeuille de négociation

Les charges du portefeuille de négociation, qui s'élèvent à 209 819 KEUR (exercice précédent : 93 092 KEUR) sont comptabilisées à leur valeur brute. Ce montant comprend 1 336 KEUR (exercice précédent : 969 KEUR) pour la VaR et 1 888 KEUR pour les charges d'affectation au fonds pour risques bancaires généraux (exercice précédent : 1 210 KEUR).

5.7. – Charges administratives générales

5.7.1. – Salaires et traitements

Le poste Salaires et traitements d'un montant de 136 236 KEUR (exercice précédent : 124 869 KEUR) comprend les salaires, les primes/ajustements des bonus, les allocations automobiles et les indemnités de licenciement.

5.7.2. – Charges sociales et cotisations de retraite et d'assistance

Le poste « Charges sociales et cotisations de retraite et d'assistance » pour un montant de 15 832 KEUR (exercice précédent : 11 454 KEUR) comprend à la fois les cotisations versées au titre des assurances obligatoires prévues par la loi, des régimes de retraite professionnels et des régimes de retraite d'entreprise facultatifs. Sur ces montants, 11 393 KEUR (exercice précédent : 8 066 KEUR) sont prévus pour la retraite.

La répartition du poste « 4a) Charges de personnel » entre les postes « aa) Salaires et traitements » et « ab) Charges sociales et cotisations de retraite et d'assistance », y compris la mention « dont pour pensions de retraite », a été présentée de manière erronée l'exercice précédent. Cela a été corrigé dans la comptabilité courante. Les montants de l'exercice précédent ont été présentés à titre indicatif et afin de faciliter la comparaison. Lors de la répartition, il n'est pas possible, conformément au système national de sécurité sociale applicable, d'effectuer une distinction précise entre les charges sociales et les charges liées aux retraites pour toutes les succursales. Dans ces cas, les montants sont répartis de manière analogue.

5.7.3. – Autres charges administratives

Les autres charges administratives s'élèvent à 36 487 KEUR (exercice précédent 30 903 KEUR) et comprennent essentiellement les éléments suivants :

(En milliers d'euros.)	30/11/2025	30/11/2024
Frais accessoires de personnel	1 001	579
Internet et coûts de communication	1 077	1 089
Coûts des données de marché	4 341	3 386
Coûts informatiques	477	1 125
Coûts locatifs et coûts d'exploitation	759	592
Charges locatives	4 209	3 635
Frais de déplacement et Business Development	11 504	9 708
Frais d'audit et de conseil	8 763	6 574
Frais bancaires	139	126
Autre	4 217	4 089

Le poste « Autres charges administratives » comprenait à tort, l'exercice précédent, des provisions et des provisions forfaitaires qui ont été correctement comptabilisées dans le compte courant pour un montant de 96 KEUR (exercice précédent : 237 KEUR) dans le poste « Dotations aux amortissements et corrections de valeur des créances et de certains titres ainsi que dotations aux provisions dans l'activité de crédit ». Afin de faciliter la comparaison, cela a été adapté pour l'exercice précédent.

5.8. – Dotations aux amortissements et corrections de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Parmi les amortissements et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles d'un montant de 1 943 KEUR (exercice précédent : 1 710 KEUR), 50 KEUR (exercice précédent : 67 KEUR) sont imputables aux amortissements sur immobilisations incorporelles et 1 893 KEUR (exercice précédent : 1 643 KEUR) sont imputables aux amortissements sur immobilisations corporelles.

5.9. – Autres produits et charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation d'un montant de 6 315 KEUR (exercice précédent : 6 706 KEUR) comprennent essentiellement la TVA déductible non récupérable à hauteur de 6 013 KEUR (exercice précédent : 5 593 KEUR). En outre, le résultat de la conversion de devises y est inclus à hauteur de 15 KEUR (exercice précédent 703 KEUR). Les autres produits d'exploitation d'un montant de 858 KEUR (exercice précédent : 31 KEUR) résultent essentiellement de gains de change pour un montant de 858 KEUR (exercice précédent : 0 KEUR). Les autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation ne comprennent pas de produits ou charges non périodiques.

5.10. – Dotations aux amortissements et corrections de valeur des créances et de certains titres ainsi que des dotations aux provisions dans l'activité de crédit

Les dotations aux amortissements et corrections de valeur des créances et de certains titres ainsi que les dotations aux provisions pour les activités de crédit pour un montant de 96 KEUR (exercice précédent : 237 KEUR) comprennent les provisions et les provisions forfaitaires qui avaient été indiquées à tort dans les états financiers de l'exercice précédent sous la rubrique « Autres charges administratives ». Cela a été corrigé dans la comptabilité courante et adapté pour l'exercice précédent afin de faciliter la comparaison.

5.11. – Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 21 401 KEUR (exercice précédent : 12 708 KEUR). Sur 21 401 KEUR, 20 328 KEUR concernent (exercice précédent : 13 295 KEUR) l'exercice en cours et 1 073 KEUR (exercice précédent : KEUR -586), l'exercice précédent.

5.12. – Excédent annuel

L'excédent annuel s'élève à 42 701 KEUR (exercice précédent : 28 417 KEUR).

6. – Affectation du résultat

La direction propose de reporter à nouveau le bénéfice comptable de 140 020 KEUR.

7. – Autres informations**7.1. – Rapports de responsabilité**

À la date de clôture du bilan, il n'existait aucun rapport de responsabilité à mentionner.

7.2. – Autres obligations financières

Au 30 novembre 2025, les autres obligations financières s'élèvent à 17 559 KEUR (exercice précédent : 39 056 KEUR). Il s'agit essentiellement d'obligations découlant de contrats de location et d'externalisation existants. Ce montant comprend des obligations envers les entreprises affiliées d'un montant de 944 KEUR (exercice précédent : 1 065 KEUR).

7.3. – Montants exclus de la distribution

Les montants exclus de la distribution résultent, au 30 novembre 2025, de l'activation des droits de propriété industrielle et des droits et valeurs similaires créés ainsi que des impôts différés activés :

(En euros.)	30/11/2025	Exercice précédent
Immobilisations incorporelles produites en interne	66 756,65	116 824,15
Impôts différés actifs	1 900 007,07	151 831,89

7.4. – Opérations avec des entreprises et personnes liées

Il n'existe pas d'opérations avec des entreprises et personnes liées conclus à des conditions de marché inhabituelles.

7.5. – Direction générale

Durant l'exercice, la direction générale est composée des personnes suivantes :

- Gregor Klaedtke, Neuss, économiste diplômé, membre de la direction pour la division des finances (depuis le 11 janvier 2021)*, porte-parole (depuis le 1^{er} septembre 2021)
- Dr. Daniel Oldeweme, Francfort sur-le-Main, commercial diplômé, membre de la direction pour la division Fixed Income Sales and Trading (depuis le 13 décembre 2018)*
- Ulrich Böckmann, Francfort-sur-le-Main, banquier/commercial diplômé, membre de la direction pour la division Investment Banking (du 13 septembre 2021 au 19 février 2025)**
- Johannes Kirchmeir, Francfort-sur-le-Main, Magistère/commercial diplômé, membre de la direction générale pour la division Equities Sales and Trading (depuis le 12 avril 2023)*
- Hartmut van Münster, Francfort-sur-le-Main, commercial diplômé, membre de la direction pour la division Gestion des risques (depuis le 22 janvier 2024)*
- Dr. Sven Baumann, Kronberg/Ts., Master of Science Chemie, membre de la direction pour la division Investment Banking, (depuis le 1^{er} juillet 2024)*

*Date de l'inscription dans l'extrait Kbis du Tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main (n° HRB 108812).

** Date de démission.

7.5.1. – Total des rémunérations de la direction

Le total des rémunérations de la direction au cours de l'exercice a atteint 6 974 KEUR. Aucune autre rémunération n'a été versée par Jefferies GmbH.

7.5.2. – Avances

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis au profit des membres de la direction.

7.5.3. – Affiliation à d'autres organes de contrôle

Aucun membre de la direction n'est affilié à d'autres organes de contrôle.

7.6. – Effectifs

En moyenne, en 2024/2025, 55,6 salariées et 199,4 salariés étaient en poste chez Jefferies GmbH (exercice précédent : 53,2 et 172,4). Au total, le nombre moyen de collaborateurs au cours de l'exercice de référence s'est élevé à 255,0 (exercice précédent : 225,6).

Le nombre de salariés à la clôture de l'exercice s'élevait à 267 (exercice précédent : 250). Ils étaient employés dans les divisions suivantes :

	2024/2025		2023/2024	
	De sexe masculin	De sexe féminin	De sexe masculin	De sexe féminin
Investment Banking	105	29	94	29
Fixed Income	26	7	24	7
Equities	22	6	19	6
Research	19	5	19	6
Asset Management	1	2	1	1
Corporate	35	10	34	10
Total	208	59	190	60

7.7. – Rapports de groupe

Jefferies Financial Group Inc est la société mère ultime et la partie contrôlante qui régit le plus grand groupe de sociétés pour lesquelles des comptes consolidés sont établis. Les comptes consolidés sont disponibles au siège social de Jefferies Financial Group Inc., 520 Madison Avenue, New York, New York 10022, États-Unis et à l'adresse <https://ir.jefferies.com/financials/annual-reports>.

La société mère qui dirige le plus petit groupe d'entreprises est Jefferies International Limited. La société n'établit pas de comptes consolidés. Les comptes annuels de Jefferies International Limited sont disponibles au siège social de Jefferies International Limited, 100 Bishopsgate, Londres, EC2N 4JL, Royaume-Uni, et à l'adresse <https://ir.jefferies.com/shareholder-resources/regulatory-information>.

7.8. – Total des honoraires du commissaire aux comptes

Le total facturé par le commissaire aux comptes au titre de ses honoraires pour l'exercice s'élève à 837 KEUR (exercice précédent : 833 KEUR). Sur ce montant, 652 KEUR (exercice précédent : 664 KEUR) concernent les prestations d'audit des comptes annuels et 185 KEUR (exercice précédent : 169 KEUR) d'autres prestations de certification.

8. – Rapport modificatif

Une demande d'ouverture d'une succursale à Athènes a été déposée auprès de l'autorité de surveillance compétente. Le début d'activité est prévu au second semestre 2027.

Depuis le 28 février 2026, un conflit armé oppose les États-Unis d'Amérique et l'État d'Israël, d'une part, et la République islamique d'Iran, d'autre part. Aucune incidence financière significative sur le patrimoine, la situation financière et les résultats n'est à prévoir, car il n'existe aucune exposition directe ni aucun contrat avec des entreprises ou des États de la région en guerre.

Jefferies GmbH

Francfort-sur-le-Main, le 23 avril 2026
La direction

Gregor Klaedtke

Dr. Daniel Oldeweme

Johannes Kirchmeir

Hartmut van Münster

Dr. Sven Baumann

IV. – Annexe Reporting par pays

1. – Rapport par pays conformément à l'article 42 de la WpIG

Les établissements d'investissement agréés en Allemagne qui ont des succursales ou des filiales qui sont des établissements financiers dans d'autres États parties ou dans des pays tiers au sens de l'art. 4, par. 1, point 26, du Règlement (UE) n° 575/2013 doivent fournir annuellement les informations ci-après, ventilées par État membre de l'Union européenne et par pays tiers :

- la société, la nature des activités et le siège de toutes les filiales et succursales,
- le chiffre d'affaires,
- le nombre de salariés en équivalents temps plein,
- le bénéfice ou la perte avant impôt,
- les impôts sur le bénéfice ou la perte et
- les subventions publiques perçues.

Jefferies GmbH n'avait aucune filiale au cours de la période considérée.

Le montant du chiffre d'affaires correspond à la somme des postes suivants du compte de résultat :

- produits d'intérêts,
- produits de commissions,
- produit du portefeuille de négociation,
- autres produits d'exploitation.

Le nombre de collaborateurs (temps plein et temps partiel) est exprimé sur une base moyenne.

Aucune subvention publique n'a été perçue.

2. – Rapport par pays pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025

Dénomination sociale (En milliers d'euros.)	Activité	Pays	Siège social	Chiffre d'affaires	Effectif	Résultat avant Impôt	Impôts	Subventions publiques
Jefferies GmbH	Établissement d'investissement	Allemagne	Francfort-sur-le- Main	228 585	86,7	31 096	11 819	0
Jefferies GmbH, Succursale d'Amsterdam	Établissement d'investissement	Pays-Bas	Amsterdam	22 101	18,4	2 466	2 012	0
Jefferies GmbH, Succursale de Cascais	Établissement d'investissement	Portugal	Cascais	5 178	3,0	572	118	0
Jefferies GmbH, Succursale de Copenhague ¹	Établissement d'investissement	Danemark	Copenhague	0	0,0	0	0	0
Jefferies GmbH, Succursale de Larnaka	Établissement d'investissement	Chypre	Larnaka	5 902	1,7	3 582	0	0
Jefferies GmbH, Succursale de Madrid	Établissement d'investissement	Espagne	Madrid	27 830	26,9	9 226	2 331	0
Jefferies GmbH, Succursale de Milan	Établissement d'investissement	Italie	Milan	44 170	38,6	6 485	2 431	0
Jefferies GmbH, Succursale de Paris	Établissement d'investissement	France	Paris	48 293	50,3	8 509	2 236	0
Jefferies GmbH, Succursale de Stockholm	Établissement d'investissement	Suède	Stockholm	20 990	23,4	1 983	434	0
Jefferies GmbH, Succursale de Varsovie	Établissement d'investissement	Pologne	Varsovie	1 801	6,0	0	21	0
Éliminations de groupe				-143 838		184	0	0
Totaux				261 012	255,0	64 103	21 402	0

1) L'activité a été arrêtée au 31 juillet 2023.

V. – Rapport du Commissaire aux Comptes indépendant

À l'attention de Jefferies GmbH, Francfort-sur-le-Main

Opinions d'audit

Nous avons audité les comptes annuels de Jefferies GmbH, Francfort-sur-le-Main, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2025 et le compte de résultat pour l'exercice du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 ainsi que les annexes, y compris la présentation des conventions comptables et principes d'évaluation. Nous avons également audité le rapport de gestion de Jefferies GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'exercice du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025. D'après notre évaluation et sur la base des enseignements tirés de l'audit,

- les comptes annuels ci-joints sont conformes à la législation commerciale allemande dans tous ses aspects essentiels et donnent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de la société au 30 novembre 2025 ainsi que de ses résultats pour l'exercice du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025, dans le respect des principes allemands de bonne tenue de la comptabilité, et
- le rapport de gestion ci-joint fournit une image fidèle de la situation de la société. Dans tous ses aspects essentiels, le présent rapport de gestion est conforme aux comptes annuels, répond aux dispositions légales allemandes et reflète avec précision les opportunités et les risques liés à l'évolution future.

Conformément à l'article 322 al. 3, phrase 1 du HGB, nous déclarons que notre audit n'a donné lieu à aucune réserve concernant la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'article 317 du HGB, en tenant compte des principes allemands de contrôle légal des comptes établis par l'Institut der Wirtschaftsprüfer (IDW). Nos responsabilités en vertu de ces règles et principes sont décrites ci-après à la rubrique « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre rapport d'audit. Conformément à la législation commerciale et aux règles professionnelle allemandes, nous sommes indépendants de l'entreprise audité et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles en Allemagne conformément à ces exigences. Nous sommes d'avis que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Responsabilité des représentants légaux concernant comptes annuels et le rapport de gestion

Les représentants légaux sont responsables de l'établissement de comptes annuels qui correspondent, dans tous leurs aspects essentiels, aux dispositions du droit commercial allemand et de veiller à ce que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, dans le respect des principes allemands de bonne tenue de la comptabilité. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires, conformément aux principes allemands de comptabilité, pour permettre l'établissement de comptes annuels exempts de représentations erronées significatives, que celles-ci résultent d'actes frauduleux (c'est-à-dire de manipulations des comptes et préjudices patrimoniaux) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les représentants légaux sont responsables de l'évaluation de la capacité de la société à poursuivre son activité. Ils ont également la responsabilité de signaler, s'il y a lieu, les faits liés à la poursuite de l'exploitation de l'entreprise. En outre, ils sont tenus d'établir leurs comptes en appliquant le principe comptable de la continuité de l'exploitation de l'entreprise, sauf si des circonstances réelles ou juridiques s'y opposent.

En outre, les représentants légaux sont responsables de l'établissement d'un rapport de gestion qui, dans son ensemble, donne une image fidèle de la situation de la société, est conforme aux comptes annuels dans tous ses aspects essentiels, respecte les dispositions légales allemandes et reflète avec précision les opportunités et les risques liés aux évolutions futures. En outre, les représentants légaux sont responsables des dispositions et des mesures (systèmes) qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion conforme aux dispositions légales applicables en Allemagne et de la fourniture de preuves suffisantes et adaptées pour étayer les déclarations contenues dans le rapport de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers et du rapport de gestion

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble sont exempts de représentations erronées significatives dues à des actes frauduleux ou à des erreurs, et que le rapport de gestion donne une image fidèle de la situation de la société dans son ensemble et qu'il est conforme, dans tous ses aspects significatifs, aux comptes annuels ainsi qu'aux connaissances acquises dans le cadre de l'audit, qu'il respecte les dispositions légales allemandes et qu'il présente correctement les opportunités et les risques liés aux évolutions futures, ainsi que de produire un rapport d'audit comprenant nos opinions d'audit sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Une assurance suffisante est un niveau élevé d'assurance, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à l'article 317 du HGB et dans le respect des principes allemands du contrôle légal des comptes établis par l'Institut der Wirtschaftsprüfer (IDW), soit toujours à même de détecter une représentation erronée significative. Les représentations erronées peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles pèsent, individuellement ou globalement, sur les décisions économiques prises sur la base de ces comptes annuels et de ce rapport de gestion par leurs destinataires.

Pendant l'audit, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et conservons une attitude critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques de représentations erronées significatives dans les comptes annuels et le rapport de gestion en raison d'actes frauduleux ou d'erreurs, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit tenant compte de ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et adéquats pour fonder nos opinions d'audit. Le risque qu'une représentation erronée significative résultant d'actes délictueux ne soit pas détectée est plus élevé que le risque qu'une représentation erronée significative résultant d'erreurs ne soit pas détectée, car les actes délictueux peuvent inclure la collusion, la falsification, les inexactitudes intentionnelles, les représentations erronées ou l'abrogation des contrôles internes.
- nous obtenons des informations sur les contrôles internes pertinents pour l'audit des comptes annuels ainsi que les dispositions et mesures pertinentes mises en œuvre pour l'audit du rapport de gestion afin de programmer des procédures d'audit appropriées aux circonstances, sans pour autant exprimer d'opinion d'audit sur l'efficacité des contrôles internes de la société ou de ces dispositions et mesures.
- nous évaluons le caractère approprié des conventions comptables appliquées par les représentants légaux ainsi que le caractère raisonnable des valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux.
- nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable de la continuité de l'exploitation appliqué par les représentants légaux et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'incertitudes significatives concernant des événements ou des circonstances susceptibles de soulever des doutes importants quant à la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans le rapport d'audit, sur les informations correspondantes dans les comptes annuels et dans le rapport de gestion ou, si ces données sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou circonstances futurs pourraient empêcher la société de poursuivre son exploitation.
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des comptes annuels dans leur ensemble, y compris des informations fournies, et déterminons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de

manière donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, dans le respect des principes allemands de comptabilité.

- nous planifions et mettons en œuvre l'audit des comptes annuels afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations comptables de l'entreprise ou de ses domaines d'activité comme base pour établir les opinions d'audit sur les comptes annuels et le rapport de gestion. Nous sommes responsables de l'orientation, de la supervision et de l'examen des opérations réalisées aux fins de l'audit des comptes annuels. Nous sommes seuls responsables de nos opinions d'audit.
- nous évaluons la conformité du rapport de gestion avec les comptes annuels, son interprétation de la législation et l'image qu'il véhicule de la situation de la société.
- nous appliquons des procédures d'audit aux informations prospectives présentées par les représentants légaux dans le rapport de gestion. Sur la base d'éléments probants suffisants et appropriés, nous vérifions en particulier les hypothèses significatives sur lesquelles se fondent les déclarations prospectives des représentants légaux et évaluons la manière dont ces déclarations prospectives sont dérivées de ces hypothèses. Nous ne donnons pas notre propre avis sur les informations prospectives et les hypothèses sous-jacentes. Il existe un risque inévitable que les événements futurs s'écartent sensiblement des informations prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance, entre autres, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des conclusions importantes de l'audit, et notamment de toute lacune importante des contrôles internes que nous identifions au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 24 avril 2026

Deloitte GmbH
Société d'expertise comptable

Matthias Rütten
Commissaire aux comptes

Victor von Kenne
Commissaire aux comptes